

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 08 AVRIL 2009
SALLE DES FETES DE PERNOIS**

PRÉSENTS :

Mmes GAPENNE, DAVID, FAY, TURPIN, LELEU, CAMPISTROUTS, BOUCHER, ELETUFE, RICHARD, CERNEY, MILLOT.

Mrs DELAVENNE, KLOCH, MACHUELLE, VILLAIN, POISSON, MAUGARD, DEVOYE, PECQUET, LOGNON, CHARPENTIER, GAILLARD, GORREA, LECLABARD, PARMENTIER, MAUGER, CARPENTIER, RENUCCI, PROYART, BUTEAU, CAGNON, OLIVIER, CHIVE, SENE, BELAREDJ, LAURENT, BOQUET, FERON, SAINT, RIFFLARD, BOULARD, DUCROTOY, BARDOUX.

Etaient absents, excusés : Mmes ROUX, DE ALMEIDA, PAYEN, Mrs WALLET, HERMEL, CARLE, DEFRANCOIS, LEBLANC.

Secrétaire de séance : Mme Catherine LELEU.

Monsieur le Président ouvre la séance, remercie la commune de PERNOIS pour son accueil et expose l'ordre du jour du présent Conseil communautaire.

Il cède la présidence à Madame Nadine RICHARD, doyenne d'âge pour la présentation et le vote du compte administratif 2008.

COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – BUDGET PRINCIPAL.

Madame RICHARD prend la présidence de l'Assemblée et cède la parole à Monsieur VILLAIN pour la présentation du compte administratif 2008 relatif au budget principal.

Monsieur VILLAIN présente les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement du compte administratif relatif au budget principal.

Celui-ci présente les résultats suivants :

Un total de dépenses de 4 066 822,67 € et un total de recettes de 3 766 336,52 €.

En section d'investissement le compte administratif 2008 présente les résultats suivants :

Un montant de dépenses de 307 274,64 € et un montant de recettes de 287 535,44 €.

COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – BUDGET PARC D'ACTIVITES.

La section de fonctionnement présente les résultats suivants :

Un montant de mandats émis de 293 205,99 € et un montant de recettes de 90 265,74 €.

La section d'investissement se présente comme suit :

Un montant de dépenses de 26 101,65 € et un montant de recettes de 98 481,61 €.

COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – BUDGET ATELIER RELAIS.





La section d'exploitation se présente comme suit :

Un montant de mandats émis à hauteur de 159 093,55 € et un montant de recettes à hauteur de 497 681,26 €.

Monsieur VILLAIN présente par ailleurs la section d'investissement se présentant comme suit :

Un montant de dépenses à hauteur de 843 633,41 € et un montant de recettes de 43 646,08 €.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil communautaire approuve :

-  Par **DELIBERATION 1**, le compte administratif 2008 relatif au budget principal.
-  Par **DELIBERATION 2**, le compte administratif 2008 relatif au budget parc d'activités.
-  Par **DELIBERATION 3**, le compte administratif 2008 relatif au budget atelier relais.
-  Par **DELIBERATION 4**, le compte de gestion du Receveur communautaire pour les 3 budgets susvisés.

BUDGET PRIMITIF 2009.

Monsieur LOGNON reprend la présidence de l'Assemblée.

Il indique à l'ensemble des membres présents que l'excédent fin 2007 était de 1 380 000 €.

Au 31/12/2008, celui-ci était de 983 000 €.

L'excédent prévisionnel au 31/12/2009 sera d'environ 700 000 € compte tenu du budget primitif 2009 présenté ce jour.

1. Budget principal.

Monsieur LOGNON cède la parole à Monsieur VILLAIN pour la présentation du budget primitif 2009 – budget principal.

Il est proposé en section de fonctionnement un montant total de dépenses de 4 102 419 € et un montant de recettes de 3 986 316 € ; le résultat reporté étant de 836 217,75 € en recettes.

Madame FAY donne lecture de l'ensemble des postes de dépenses et de recettes contenus en section de fonctionnement.

En section d'investissement, il est proposé un montant de dépenses et de recettes de 468 908 €.

Madame FAY donne lecture de l'ensemble des dépenses et des recettes d'investissement.

2. Budget parc d'activités.

La section de fonctionnement est proposée dans les termes suivants :

Un montant total de dépenses de 166 555,96 € et un montant total de recettes de 65 130 €.

L'ensemble des dépenses et recettes nouvelles sont examinées par les membres du Conseil.

En section d'investissement, il est proposé un montant de dépenses de 699 165,47 € et un montant de recettes de 844 124,23 € ; le solde d'exécution positif reporté étant de 29 866,23 €.

L'ensemble des dépenses et recettes nouvelles sont examinées par les membres du Conseil.

3. Budget atelier relais.

La section d'exploitation se présente comme suit :

Un montant de dépenses de 1 923 608,36 € ; le résultat reporté étant de 1 520 632,77 €.

En recettes, il est proposé un montant de 540 774 €.

La section d'investissement se présente comme suit :

Un montant total de dépenses proposées à hauteur de 4 001 519,59 € et un montant de recettes proposées de 5 873 742 € ; le solde d'exécution positif reporté étant de 1 656 565 €.

L'ensemble des dépenses et des recettes nouvelles étant examinées par les membres du Conseil.

4. Budget SPANC.

Il est proposé en section d'exploitation un montant total de dépenses et de recettes de 60 000 €.

Par **DELIBERATION 5**, le Conseil communautaire par 40 voix pour et 3 voix contre approuve les taux d'imposition 2009 se présentant comme suit :

- Taxe professionnelle : 13,57 %
- Taxe d'habitation : 1,04 %
- Taxe foncière bâtie : 2,16 %
- Taxe foncière non bâtie : 3,69 %

Par 40 voix pour et 3 abstentions, les budgets primitifs 2009 sont adoptés par **DELIBERATION 6** : Le budget principal, le budget atelier relais, le budget parc d'activités ainsi que le budget SPANC.

DOTATION DE SOLIDARITE INTERCOMMUNALE 2009.

Monsieur le Président donne lecture de la dotation de solidarité (base) attribuée à chaque commune membre pour l'année 2009 selon les critères liés à la population et à la fiscalité ; le montant total réparti étant de 150 000 € sur les 20 communes membres.

A l'unanimité, le Conseil communautaire adopte par **DELIBERATION 7** la dotation de solidarité de base pour l'année 2009 (document annexé au présent compte

rendu)

**POLITIQUE D'AMENAGEMENT CONCERTEE DU TERRITOIRE – CONSEIL
GENERAL DE LA SOMME : C.I.D.T.**

Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération par laquelle le Conseil communautaire réuni le 2 mars 2009 à décidé de retenir les projets portant sur l'habitat, le scolaire, le sportif, le culturel, le cultuel ainsi que les équipements multifonctionnels (équipements neufs et réhabilitations) ; projets dont le coût est égal ou supérieur à 60 000 € H.T. éligibles au titre du C.I.D.T.

Suite à cette décision, les membres du Bureau réunis le 23 mars 2009 ont approuvé, à l'unanimité moins 1 abstention l'ensemble des dossiers présentés par les communes membres à ce titre sur la période triennale 2009-2011.

Par **DELIBERATION 8**, le Conseil communautaire réuni ce jour approuve la programmation CIDT 2009-2011 par 40 voix pour et 3 abstentions.

ZAC DES HAUTS PLATEAUX.

Monsieur LOGNON indique qu'au terme de la réunion qui s'est tenue en Préfecture le 27 mars dernier, il apparaît que le « terrain d'emprise de la ZAC est peu favorable à la reproduction de l'œdicnème criard » selon un avis émis par Picardie Nature.

Par conséquent, il n'y a plus lieu de solliciter une dérogation pour l'altération des aires de reproduction ou de repos de l'espèce.

S'agissant des mesures compensatoires, il y a lieu uniquement d'indiquer dans les conventions avec les agriculteurs « la nécessité de préserver le territoire en pérennisant les pratiques culturelles actuelles. » Un bilan de l'observation de l'œdicnème criard sera effectué dans les 5 ans.

Monsieur LOGNON remercie Monsieur LUCCHESI, Secrétaire Général de la Préfecture pour cette issue favorable au dossier.

SAS SAINT FRERES.

Monsieur LOGNON propose la revente à la SAS SAINT FRERES des terrains qui avaient fait l'objet en 1999 d'un bail à construction conclu entre Picardie Bail et la SAS.

Ces terrains cadastrés AE 147 représentent une superficie globale de 5 278 m², le

prix de vente envisagé étant de 5 € le m² soit une recette H.T. attendue de 26 390 €.

A l'unanimité, le Conseil communautaire accepte cette proposition par **DELIBERATION 9**.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 22 heures

◆◆◆◆